

Présents :

- Mmes : BOYAT Sylvie, BOINNARD Nadine, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane et BOINNARD MORALLET Laurence.
- Mrs : MORAND Jean-Claude, COURRIER Fabien, ROSSET Mickaël, BAUD Jérôme et VAUTHAY Michael.

Absent excusé :

- Mr MENOUD Florian

Absent :

- Mr VULLIEZ Christian

Ordre du jour :

- Décision modificative budgétaire (budget principal et budget eau et assainissement)
- Dossier traversée du village
- Dossier mise en valeur du patrimoine bâti, naturel et culturel
- Présentation espaces valléens
- Délibération plan ruralité
- Délibération espace naturel sensible
- Point sur les travaux
- Délibération subventions
- Multi'pass Porte du Soleil
- Urbanisme
- Questions diverses

La séance est ouverte à 20h37. Elle est présidée par Monsieur MORAND Jean-Claude, maire de Seytroux.

Mr le maire propose le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 17 juin 2024 ; ce compte rendu est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Mr le maire propose de rajouter à l'ordre du jour l'ajustement du contrat de Mme DE OLIVEIRA

Mr ROSSET Mickael est nommé secrétaire de la séance.

1.Décision modificative budgétaire (budget principal, budget eau et assainissement)

Mr le maire propose une décision modificative budgétaire concernant le budget eau et assainissement. Le conseil municipal délibère et approuve cette délibération modificative budgétaire à l’unanimité.

N° 2024/006/001

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et vingt cinq juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/07/2024
Nombre de membres en exercice : 12 VOTANTS Contre : 0
Nombre de membres présents : 10 Pour : 10
Nombre de membres votants : 10 Abstention : 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD Nadine, BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, COURRIER Fabien, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël.

ABSENT EXCUSE : MENOUD Florian

ABSENT : VULLIEZ Christian

M. ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1_BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à section investis.		20.00 €
T OF AL D 023 : Virement à la sect d'investis.		20.00 €
D 1641 : Emprunts en euros		20.00 €
T OF AL D 1641 : Emprunts et dettes assimilées		20.00 €
R 021 : Virement section exploitation		20.00 €
T OF AL R 021 : Virement de la section de fonct.		20.00 €
R 70611 : Redev. assainissement collectif		20.00 €
T OF AL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar		20.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël



Mr le maire propose au conseil municipal une décision modificative budgétaire relative à la mise en conformité incendie. Le conseil municipal approuve et délibère cette délibération modificative budgétaire à l’unanimité.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et vingt cinq juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/07/2024
Nombre de membres en exercice : 12 VOTANTS Contre : 0
Nombre de membres présents : 10 Pour : 10
Nombre de membres votants : 10 Abstention : 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD Nadine, BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, COURRIER Fabien, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël.

ABSENT EXCUSE : MENOUD Florian

ABSENT : VULLIEZ Christian

M. ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Designation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2315-141 : MISE EN CONFORMITE INCENDIE		100.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		100.00 €
R 10226 : Taxe d'aménagement		100.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves		100.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Mr le propose une décision modificative budgétaire suite à la subvention obtenue de la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'agencement du Pumptrack et la création de jeux ludiques pour les enfants. Le conseil municipal approuve et délibère cette délibération modificative budgétaire à l'unanimité.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et vingt cinq juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/07/2024
Nombre de membres en exercice : 12 VOTANTS Contre : 0
Nombre de membres présents : 10 Pour : 10
Nombre de membres votants : 10 Abstention : 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD Nadine, BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, COURRIER Fabien, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël.

ABSENT EXCUSE : MENOUD Florian

ABSENT : VULLIEZ Christian

M. ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Designation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2181-138 : PUMPTRACK AGENCEMENT		32 200.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		32 200.00 €
R 1382-138 : PUMPTRACK AGENCEMENT		32 200.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		32 200.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

2. Dossier traversée du village

Mr le maire propose un point de situation sur le projet. Un dossier a été déposé dans le cadre de la DETR : l'état apporte 107 800€. Le LEADER subventionne également dans le cadre de la mobilité douce : 64000€ ont été obtenus. La CCHC coordonne le groupement de commande et a lancé un appel d'offre pour ces travaux.

Une réflexion aura lieu avec le Département pour l'aménagement en aval de la mairie. Cette portion est départementale et la question d'un déclassement en section communale pourrait être étudié. Les propriétaires concernés seront prochainement consultés.

3. Dossier mise en valeur du patrimoine bâti, naturel et culturel (du Pont Molliet à la Gouille)

Mr le maire introduit le dossier par une présentation qu'il a réalisé pour le COPIL du programme Espace Valléen 2021/2027. Ce dossier, soutenu par l'État, la Région et l'Europe, est en faveur du développement touristique, de la préservation et de la valorisation des ressources du territoire en prenant en compte le changement climatique. La présentation a été appréciée par le jury. Il reste à présenter, cet automne, ce dossier aux financeurs.

Cet aménagement pourrait être conforté par la construction d'une halle, d'une place publique sur l'ancienne scierie, la remise en état du bief et la mise en place d'une roue à aube sur le réservoir. Une passerelle piétonne sera installée le long du pont.

Mr le maire informe le conseil municipal que ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention du département de la Haute-Savoie dans le cadre du plan Ruralité.

Mr le maire propose au conseil municipal une délibération pour une demande de subvention au taux le plus élevé possible auprès du département de la Haute-Savoie dans le cadre du plan Ruralité.

Le conseil municipal approuve et délibère à l'unanimité cette demande de subvention.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX**

L'an deux mille vingt-quatre et vingt cinq juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/07/2024

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 10		Pour	: 10
Nombre de membres votants	: 10		Abstention	: 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD Nadine, BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Ellane, COURRIER Fabien, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël.

ABSENT EXCUSE : MENOUD Florian

ABSENT : VULLIEZ Christian

M. ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL RIVES DU TORRENT_ DEMANDE DE SUBVENTION PLAN RURALITE

M. le Maire présente le dossier.

La commune de Seytroux, depuis de nombreuses années a aménagé un site qui était en total déprise au droit du torrent de Seytroux. Après avoir réalisé un plan d'eau, un accueil bar-restaurant, un agoraparc, un pumptrack, un mini-golf et un sentier ludique, la commune travaille avec le département de la Haute-Savoie et la communauté de communes du Haut-Chablais pour labelliser les rives du torrent de la base de loisirs à la maison multiservices au titre des espaces naturels sensibles.

Suite à cette labellisation, un vaste programme de mise en valeur de notre patrimoine naturel, culturel va être mis en place : Pose de 2 panneaux interactifs sur la forêt et l'eau sensibilisant le public aux bonnes pratiques de l'utilisation des espaces naturels et boisés ainsi que le fonctionnement des cours d'eau et la biodiversité qui y est associée.

C'est dans cette continuité que la commune souhaite aménager l'ancienne scierie qui avait brûlé en halle. Une place publique sera également réalisée au droit de ce nouveau bâtiment. La halle aura l'architecture de l'ancienne scierie. Nous profiterons de ces travaux pour rénover l'ancien bief et la création d'une passerelle au droit du pont Mollet pour sécuriser les piétons. Ces aménagements permettront l'organisation d'événements et une diversification des offres touristiques pour faire face au changement climatique. Ils contribueront à développer un tourisme « 4 saisons » et le confortement de l'emploi local.

L'ensemble de ces travaux et honoraires est estimé par le cabinet DELERCE Architectures à 709 530 € H.T

Monsieur le Maire propose de solliciter le département de la Haute-Savoie dans le cadre du PLAN RURALITE pour l'obtention d'une subvention au taux le plus élevé possible

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'approuver le dossier technique tel qu'il est présenté par le cabinet DELERCE ARCHITECTURE
- **DE DEMANDER** une aide financière la plus élevée possible dans le cadre du PLAN RURALITE du département de la Haute-Savoie,
- **DE DEMANDER** l'autorisation de procéder à la dévolution de ces travaux par la consultation d'entreprises dès que le financement de l'opération sera assuré.
- **DE CONVOQUER** la commission d'appel d'offres pour l'analyse des offres.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec le cabinet DELERCE ARCHITECTURE ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

4. Dossier espace naturel sensible

Mr le maire lit au conseil municipal le projet de délibération définissant l'esprit général ainsi que les 7 sous opérations sur lesquelles la commune s'engage dans le cadre de la valorisation de son espace naturel.

Le conseil municipal approuve et délibère à l'unanimité l'engagement de la commune dans le cadre du Contrat Départemental Haute Savoie Nature du Haut Chablais. Mr le maire est autorisé à signer tous les documents concernant ce dossier.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et vingt cinq juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/07/2024

Nombre de membres en exercice : 12	VOTANTS	Contre : 0
Nombre de membres présents : 10		Pour : 10
Nombre de membres votants : 10		Abstention : 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD Nadine, BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, COURRIER Fabien, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël.

ABSENT EXCUSE : MENOUD Florian**ABSENT :** VULLIEZ Christian

M. ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : Validation des actions en maîtrise d'ouvrage de la commune de Seytroux
Contrat Départemental Haute-Savoie Nature du Haut-Chablais

Contexte

La protection des milieux naturels, des sites et des paysages est une compétence départementale, bénéficiant d'un outil financier pour sa mise en œuvre : la taxe d'aménagement.

La Haute-Savoie présente une richesse naturelle spécifique, parmi les plus importantes de France (diversité des habitats et des espèces et présence d'habitats et espèces rares et menacés). Cependant, les pressions exercées sur cette richesse sont particulièrement importantes (urbanisation, intensification agricole, fréquentation, changement climatique...).

Dans ce cadre, le Conseil Départemental 74 (CD74) a engagé une politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS), qui s'est traduite par l'élaboration d'un premier Schéma Départemental des ENS (SDENS) 2008-2016, puis d'un deuxième sur la période 2016-2022. Ce SDENS a permis de structurer et d'amplifier la gestion des espaces naturels sensibles sur le département, notamment sur les rivières et les alpages (milieux sur lesquels le CD74 était historiquement impliqué).

Ce dernier a souhaité pérenniser ce programme sur la période 2023-2028 avec de nouvelles modalités délibérées le 12 décembre 2022 et 3 orientations majeures (cf. délibération n°CD-2022-188 en annexe 1) :

- la conservation et la gestion des espaces naturels et semi-naturels qui contribuent à la préservation de la ressource en eau au sein du grand cycle de l'eau ;
- l'inscription sur le long terme de la conservation des espaces naturels ;
- l'éducation au respect de la nature et à l'adoption des bons comportements en espaces naturels et semi-naturels qui doit être redynamisée.

La Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC) a souhaité dès 2019 initier une démarche de contractualisation avec le Département autour de la préservation et la gestion de ses espaces naturels, parallèlement aux actions déjà conduites autour du site Natura 2000 du Roc d'Enfer ou encore en matière de pastoralisme.

Objet du contrat

Objectifs du CTENS

La cible du Contrat départemental Haute-Savoie Nature du Haut-Chablais est de définir puis de mettre en œuvre une politique globale de préservation et de valorisation du patrimoine naturel à une échelle pertinente.

3. Mettre en œuvre des travaux d'équipements pastoraux
 4. Mettre en œuvre des travaux de restauration des milieux pastoraux
 5. Reconquérir les zones de coteaux intermédiaires enfrichées
 6. Renforcer la biodiversité forestière face au changement climatique
 7. Préserver et cultiver le végétal local
 8. Animer le foncier
- Les 6 fiches actions relatives aux sites proposés à la labellisation Haute-Savoie Nature au titre des Espaces Naturels Sensibles ;
 - Le plan de financement des opérations par maîtrise d'ouvrage, décliné sur 3 ans.

Modalités financières

Récapitulatif des actions à financer par la commune de Seytroux dans le cadre du Contrat Départemental Haute-Savoie Nature du Haut-Chablais :

En investissement :

PLAN DE FINANCEMENT - INVESTISSEMENT						
Fiche action	Opération	Sous-opération	Montant indicatif HT actions	CD74		MO
				% indicatif	Montant indicatif HT	Montant indicatif HT
3	3.1	Voirie pastorale	Besoin de desserte (lié aux enjeux forestiers) - UP L'Avancereau	15 000 €	50 %	7 500 €
	3.2	Amélioration de l'accès à la ressource en eau et potabilisation	Amélioration abreuvement - UP L'Avancereau	15 000 €	80 %	12 000 €
4	4.3	Reconquérir les zones pastorales délaissées	Poursuite du débouement - UP L'Avancereau	15 000 €	50 %	7 500 €
			Poursuite du débouement - UP La Lanchette	15 000 €	50 %	7 500 €
6	6.1	Adapter les peuplements aux futures conditions climatiques	Réaliser des travaux d'entretien des zones scolytées et à risque d'incendie sur parcelles publiques et privées	26 500 €	60 %	15 900 €
			Elaboration de la notice de gestion des Rives du Torrent de Seytroux	15 000 €	50 %	7 500 €
TOTAL			109 500 €		57 900 €	51 600 €
Pour mémoire (MO non déterminées à ce jour)						
Mise en œuvre du plan de gestion des Rives du Torrent de Seytroux			230 000 €	50 %	115 000 €	115 000 €

Il est rappelé que chaque opération (pouvant être regroupées) doit faire l'objet d'une délibération spécifique par la commune de Seytroux pour le dépôt de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Le territoire présente de nombreux intérêts environnementaux. Certains espaces font l'objet d'une reconnaissance officielle avec une réglementation appliquée et des mesures spécifiques de gestion. Cependant, l'absence de gestion de nombreux autres espaces naturels, la surfréquentation de certains espaces mais aussi le changement climatique peuvent engendrer une perte de biodiversité ou de fonctionnalité dans les interactions entre écosystèmes.

Les objectifs du Contrat départemental Haute-Savoie Nature du Haut-Chablais sont :

- La proposition de 6 axes stratégiques pour l'ensemble du territoire :
- 1/ Concilier les usages (économiques / loisirs, ressources) et les fonctions (de support de biodiversité, de production, de cadre de vie) de l'espace ; en adaptation aux effets du changement climatique ;
- 2/ Préserver la diversité des milieux et éviter les risques d'homogénéisation, en adaptation aux effets du changement climatique ;
- 3/ Améliorer la communication concernant la valeur (écologique et paysagère) des réservoirs de biodiversité et des espaces de « nature ordinaire » ;
- 4/ Porter / soutenir la gestion et la gouvernance des milieux réservoirs de biodiversité en particulier face aux effets du changement climatique ;
- 5/ Etablir une gestion foncière cohérente par l'animation foncière sur les milieux d'intérêts écologiques et /ou agropastoraux et/ou forestiers ;
- 6/ Protéger par des moyens de surveillance et/ou réglementaire les zones à fort intérêt écologiques et paysagers.
- La proposition de classement Haute-Savoie Nature au titre des Espaces Naturels Sensibles de 6 sites, avec la rédaction de leurs plans de gestion et les travaux de restauration en découlant, avec des stratégies propres aux différents milieux :
- lac de Vallon (Bellevaux) ;
- vallée de Chêvroux : lac de Montriond*, cascade de Brochoux (Montriond) ;
- lac des Mines d'Or* - col de Cou (Morzine/Samoëns avec portage Morzine) ;
- col de l'Encrenaz (La Côte d'Arroz) ;
- rives du torrent de Seytroux (Seytroux) ;
- plateau des Mouilles (Bellevaux) ;
- Géosites du Géoparc mondial UNESCO du Chablais.

- La déclinaison d'un programme d'actions sur 3 ans sur tout le territoire.

L'accomplissement de ce contrat est l'aboutissement d'un long processus partenarial et collaboratif, depuis l'engagement en 2021 par la CCHC de l'étude d'élaboration du contrat, la réalisation d'un diagnostic jusqu'à la définition du programme d'actions chiffré à mettre en œuvre sur 3 ans.

Ce contrat vient en complément et en cohérence avec les démarches existantes. La CCHC porte le pilotage et la réalisation d'un certain nombre d'actions, au côté d'autres maîtres d'ouvrages identifiés (les 15 communes et 5 APP du territoire, le SM3A, le SIAC, le CPIE Chablais-Léman, l'ONF et le CRPF).

Périmètre

La Communauté de communes du Haut-Chablais, en cohérence avec ses politiques et autres démarches territoriales engagées, souhaite mettre en œuvre un Contrat Départemental Haute-Savoie Nature du Haut-Chablais sur son territoire géographique, à l'échelle des 15 communes qui la composent.

Gouvernance

Le lancement et le suivi de l'étude préalable au Contrat a été pilotée par la Communauté de communes du Haut-Chablais, grâce aux comités de pilotage (COPIL) instaurés. L'élaboration et l'animation du contrat sont pilotées depuis l'automne 2022 par le Département, dans le cadre d'un partenariat innovant établi avec la Communauté de communes du Haut-Chablais jusqu'au 31/12/2028.

Un comité de territoire (COTERR) regroupant élus du territoire, acteurs de l'environnement, représentants du tissu socio-économique, services de l'Etat et représentants des activités de pleine nature a été instauré. Il a validé à l'unanimité le 9 juillet 2024 le programme d'actions.

Un comité technique (COTECH) a été mis en place conjointement au COTERR, composé par les techniciens des différents organismes présents au COTERR ainsi que les élus référents du Contrat au sein de l'intercommunalité et du département.

Contenu du Contrat Départemental Haute-Savoie Nature du Haut-Chablais

- Le document contractuel ;
 - Les 9 fiches-actions transversales suivantes, déclinées en 27 opérations et 92 sous-opérations :
0. Animer et suivre le contrat
 1. Connaître, gérer et préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques
 2. Accompagner un accueil respectueux de l'environnement

En fonctionnement :

PLAN DE FINANCEMENT - FONCTIONNEMENT						
Fiche action	Opération	Sous-opération	Montant indicatif HT actions	CD74		MO
				% indicatif	Montant indicatif HT	Montant indicatif HT
6	6.1	Adapter les peuplements aux futures conditions climatiques	Entretenir les îlots d'avenir	8 000 €	Non éligible	-
				100	8 000 €	8 000 €
TOTAL			8 000 €		- €	8 000 €

Il est rappelé que chaque opération (pouvant être regroupée avec d'autres) doit faire l'objet d'une délibération spécifique par la commune de Seytroux pour le dépôt de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Délibération

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CD-2022-188 du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, en date du 12 décembre 2022, concernant le prolongement du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles 2016-2022 comme cadre de la stratégie globale et MODIFIANT le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles concernant la durée des contrats des sites labellisés au titre des ENS et celle des contrats départementaux Haute-Savoie Nature fixée à 3 ans pour les nouveaux contrats, des taux d'intervention et des modalités d'animation desdits contrats ; concernant l'adoption des priorités d'intervention et les taux de subvention du Conseil Départemental applicables aux projets des collectivités, intercommunalités et autres associations pour la période 2023-2028,

Considérant l'avis favorable du comité de territoire (COTERR) sur le programme d'actions finalisé, en date du 9 juillet 2024,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

S'ENGAGE à porter les 7 sous-opérations décrites précédemment, ainsi que la mise en œuvre de la future notice de gestion du site « Haute-Savoie Nature » à labelliser, en tant que maître d'ouvrage du présent contrat sur la période 2025-2027, sous réserve du retour d'instruction du dossier et des taux de subvention alloués par le Département et les autres co-financeurs ;**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le Contrat Départemental Haute-Savoie Nature du Haut-Chablais une fois la validation en instances départementales de ce dernier effectuée ;**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le financement du Conseil Départemental de la Haute-Savoie ainsi que des autres co-financeurs potentiels pour les 7 sous-opérations ainsi que les actions de la future notice de gestion du site « Haute-Savoie Nature » à labelliser, que la commune de Seytroux s'est engagée à porter dans le plan de financement ;**PREVOIT** les crédits correspondants au budget de la commune de Seytroux pour assurer la mise en œuvre du Contrat Départemental Haute-Savoie Nature du Haut-Chablais sur la période 2025-2027.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude



Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël



Une notice de gestion est indispensable pour l’instruction du dossier concernant ce projet. Mr le maire lit la délibération associée au conseil municipal. Le conseil municipal délibère et approuve cette notice de gestion à l’unanimité.

N° 2024/006/006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et vingt cinq juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/07/2024

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 10		Pour	: 10
Nombre de membres votants	: 10		Abstention	: 0

PRÉSENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD Nadine, BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, COURRIER Fabien, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël.
ABSENT EXCUSE : MENOUD Florian
ABSENT : VULLIEZ Christian

M. ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : ELABORATION NOTICE DE GESTION « RIVES DU TORRENT DE SEYTROUX_DEMANDE DE SUBVENTION
M. le Maire présente le dossier.

Dans le cadre du contrat départemental HAUTE-SAVOIE NATURE DU HAUT-CHABLAIS en lien avec la Communauté de communes du Haut-Chablais, le comité de territoire a validé le programme d'actions, le 9 Juillet 2024.
Le site « RIVES DU TORRENT DE SEYTROUX » ressort comme l'un des sites naturels prioritaires pour l'accueil du public et la sensibilisation qui peut être faite sur les zones humides et la forêt dans le contexte de changement climatique.
L'établissement d'une notice de gestion est obligatoire pour l'engagement des travaux et nous devons recourir à des prestations spécialisées.

Le département de la Haute-Savoie peut financer cette notice à hauteur de 50%.

Le coût de ces études du cabinet AGRESTI et de l'atelier DELERCE ARCHITECTURE s'élève à 9 845 € HT. Soit 6 845 € HT pour le cabinet AGRESTI et 3 000 € HT pour le cabinet DELERCE ARCHITECTURE.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié attentivement le dossier :

- **DÉCIDE** d'approuver la proposition du cabinet Delerce Architecture et du bureau Agresti
- **DE SOLLICITER** le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention d'investissement au taux le plus élevé possible,
- **DE SOLLICITER** le Conseil Départemental pour un démarrage anticipé de ces études avant la notification d'aide,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Mr le maire présente une demande de subventions auprès du Département de la Haute-Savoie afin de financer cette notice de gestion.

Le conseil municipal approuve et délibère à l’unanimité cette demande de subvention.

Afin de finaliser le dossier administratif, le conseil municipal accepte que la commune pose le permit de construire de la halle sur l’ancienne scierie.

5. Point sur les travaux et l'équipement

- Michael VAUTHAY présente le nouveau véhicule communal. Une remorque va prochainement compléter cet équipement neuf. L'ancien camion va être mis en vente.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux secs au Sey se déroulent normalement. Ils sont prévus jusqu'aux Brons puis Malaliutaz.
- La rénovation de la chapelle de Saint Martin est en cours de finalisation.
- L'élargissement de la voirie par la découpe d'un bâtiment chez les Meuniers est finalisé et donne un très bon résultat.
- Drainage de l'eau sur l'accotement de la voirie à Morion.
- Rénovation de la passerelle au Minigolf
- Sécurisation de la voirie et aménagements paysagers à proximité du Pumptrack.

6. Délibération subventions

L'attribution des subventions a été étudiée et validée lors de la réunion précédente mais celle-ci n'a pas été votée. Mr le maire propose la délibération au conseil municipal ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

N° 2024/006/007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et vingt cinq juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/07/2024

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 10		Pour	: 10
Nombre de membres votants	: 10		Abstention	: 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD Nadine, BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, COURRIER Fabien, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël.

ABSENT EXCUSE : MENOUD Florian

ABSENT : VULLIEZ Christian

M. ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS_2024

Le Conseil Municipal,
VU les articles L 1611-4, L 2541-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
VU la délibération 2023003003 en date du 5 avril 2024 portant adoption du budget primitif communal 2023,
VU les propositions d'attributions de subventions communales à plusieurs associations, suivant tableau ci-dessous :

N° 2024/006/007

Association	Subventions 2024
APE SEYTROUX	250
	6175
Foyer rural	1000
APE Collège	140
Ski Club St Jean d'Aulps	260
Pompiers de Saint Jean d'Aulps	100
UNC 74 :	80
AFTC 74 (Trauma Crâniens)	80
Association SEPas impossible (sclérose En Plaques) 73 et 74	80
Banque Alimentaire 74	65
LocoMotive (leucémie)	80
Resto du Cœur 74	80
Téléthon (AFM)	80
APEI (déficients mentaux)	80
Octobre rose	150
Judo club des portes du soleil	100
Vent des Alpes	100
Lymphome espoir	80
Enfance sportive Vallée d'Aulps	300
Tennis Club vallée d'Aulps	50
Espace femme	80
Secours populaire Chablais	40
TOTAL	9 450 €

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'attribuer les subventions communales aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus,
- de dire que l'attribution de la subvention est conditionnée à la complétude du dossier de demande. Les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité,

D'AUTORISER Monsieur le MAIRE à procéder au versement de ces subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël



7. Urbanisme

Sylvie BOYAT présente les études réalisées par la commission urbanisme qui s'est réunie le 9 et le 23 juillet. Ont été étudiés : 5 CUa, 1 CUb, 1 DP, 2 PC et 3 DIA.

8. Multi'Pass Portes du Soleil

La commune de Seytroux ne faisant pas partie intégrante des Portes du Soleil, il n'est pas possible aux familles de bénéficier de cet avantage. La commune peut faire une demande pour intégrer le domaine. Une étude sera effectuée pour préciser les avantages de cette formule et débattre sur une éventuelle demande aux Portes du Soleil. Dans le cas d'un retour positif, il faudra budgéter 18 € (prix 2024) par enfant de 5 à 15 ans.

9. Contrat de travail de Mme DE OLIVEIRA

Le contrat devant arriver à terme, une vacance doit être mise en place. Mr le maire propose la délibération et Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité.

N° 2024/006/008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et vingt cinq juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/07/2024
Nombre de membres en exercice : 12 VOTANTS Contre : 0
Nombre de membres présents : 10 Pour : 10
Nombre de membres votants : 10 Abstention : 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD Nadine, BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, COURRIER Fabien, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël.

ABSENT EXCUSE : MENOUD Florian

ABSENT : VULLIEZ Christian

M. ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : REAMANAGEMENT DES POSTES DE TRAVAIL

Les postes sont pourvus actuellement ; cependant les heures de ménages sont à répartir et un contrat va arriver prochainement à terme.
Le Conseil Municipal décide de réaménager les postes de la façon suivante :

POSTE 1 :

- ATSEM
- Périscolaire matin
- Ménage
- Renfort cantine (si besoin)

Total : 1 057h30

POSTE 2 :

- Cantine
- Périscolaire soir
- Ménage
- Gestion des plannings scolaires

Total : 1 201h00

POSTE 3 :

- Cantine
- Périscolaire soir
- Ménage

Total : 998h00

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude



Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

(Handwritten signatures of the Mayor and the Secretary of the session)

10. Lettre du Président de la République

Mr le maire lit au conseil municipal la lettre du Président de la République remerciant les élus pour le travail réalisé dans la tenue des précédents scrutins.

11. Questions diverses

Néant.

La séance est levée à 22h50.